

# Accord sur la formation des profs

**NATHALIE BAMPS**

On annonçait encore hier matin un blocage dans le dossier de la réforme de la formation des enseignants. Mais un petit miracle s'est produit au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le dossier n'était pas à l'agenda, mais les ministres en ont discuté (quand même). Et sont tombés d'accord. Un accord «de principe», précise-t-on au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt. Il doit revenir sur la table la semaine prochaine.

Après des semaines de tractations (L'Echo du mercredi 17 janvier), les ministres ont finalement dénoué les deux nœuds qui empêchaient l'accord de se finaliser: la manière dont les hautes écoles et universités collaboreront pour organiser le nouveau cursus en 4 ans, et l'organisation (à terme) d'une cinquième année d'étude.

L'idée de cette réforme de la formation initiale des enseignants est en effet d'allonger d'une année le cursus (le portant de 3 à 4 ans) pour les instituteurs et les bacheliers (les masters suivent déjà leur cursus en 5 ans). L'allongement des études permettrait alors de renforcer la pratique (via davantage de stages), l'un des déficits de la formation qui fait que, lors du passage «dans le réel», beaucoup d'enseignants ont seule-

ment conscience du fossé entre la théorie et la pratique, et prennent leurs jambes à leur cou...

Les cours de pédagogies devraient être renforcés, des cours de communication et des cours de sciences humaines et sociales seront ajoutés et les futurs profs auront l'occasion d'approfondir les matières qu'ils devront enseigner.

Tout cela devrait rehausser le niveau des enseignants et donc par répercussion celui de leurs élèves. Le futur décret prévoit aussi l'organisa-

## **Le coût de la revalorisation des barèmes serait de 300 millions d'euros.**

tion d'un test de français au début des études. En cas d'échec, le candidat pourra malgré tout s'inscrire, mais devra suivre une remise à niveau obligatoire.

En imposant une formation plus longue aux enseignants, le gouvernement prévoit aussi de revaloriser les barèmes salariaux. Un niveau intermédiaire devra être créé entre le barème 301 (formation en 3 ans) et le barème 501 (formation en 5 ans). Le coût en a été évalué à 300 millions d'euros à l'horizon 2060.